

Propositions des agents négociateurs et des retraités concernant le RSSFP

Sans ordre particulier, voici les propositions :

Soins de la vue

- Augmenter le montant remboursable pour les lunettes et les lentilles cornéennes à 500 \$ tous les deux ans
- Augmenter la protection maximale à vie pour la chirurgie oculaire au laser

Services paramédicaux

- Augmenter la protection annuelle à 500 \$ pour **chacun** des services admissibles (massothérapeute, ostéopathe, naturopathe et podiatre ou chiroprodiste)
- Augmenter la protection annuelle à 750 \$ pour **chacun** de ces deux services : chiropraticien et orthophoniste
- Rembourser la tranche non assurée de 500 \$ à 1 000 \$ pour la physiothérapie
- Augmenter la protection annuelle pour les services psychologiques à 4 000 \$ et augmenter le nombre de praticiens admissibles pour les services psychologiques : ajouter psychothérapeutes, conseillers cliniques autorisés, travailleurs sociaux et conseillers familiaux
- Augmenter la protection annuelle pour les services infirmiers et permettre aux membres d'utiliser ces montants pour des services offerts dans des cliniques communautaires publiques
- Augmenter la protection pour les services d'électrolyse à 80 % de la limite habituelle et raisonnable et éliminer le besoin d'une ordonnance pour les personnes qui entament une transition
- Ne plus exiger d'ordonnance pour les soins suivants : massothérapie, physiothérapie, psychologie, travail social et orthophonie
- Ajouter une protection annuelle de 500 \$ pour **chacun** des nouveaux services suivants :
 - ergothérapie
 - diététique
 - acupuncture (plus obligatoire que ce soit un médecin)
 - consultante en lactation et doula
 - audiologie, inclus dans la protection maximum d'orthophonie (750 \$)

Assurance médicaments

- Assurance-médicaments : discuter de la quote-part
- Montant maximal de la franchise exigée pour les médicaments onéreux : la réduire de 3 000 \$ à 2 000 \$
- Limite à vie pour les aides de sevrage du tabac : l'augmenter de 1 000 \$ à 2 000 \$
- Augmentation d'autres montants fixes dans la catégorie de médicaments
- Ajout d'une protection pour la marijuana médicale pour certaines affections

Frais hospitaliers

- Niveau 1 de la garantie-hospitalisation : augmenter la protection à 90 \$ lors d'un séjour d'une nuitée
- Niveaux 2 et 3 de la garantie-hospitalisation : les parties aimeraient discuter des options et de modifications à apporter

Frais divers

- Augmenter de 1 000 \$ à 1 500 \$ les frais admissibles pour les prothèses auditives et discuter de la période; autoriser le remboursement des piles et discuter des réparations
- Augmenter de 300 \$ à 500 \$ les frais admissibles pour les fournitures CPAP
- Augmenter les frais admissibles annuels pour les chaussures orthopédiques, les perruques, et les pistolets injecteurs d'insuline
- Ajouter une couverture pour les glucomètres continus sans pompe à insuline
- Ajouter une couverture pour la fécondation in vitro
- Ajouter une couverture pour toutes les maladies nécessitant des injections, en plus du diabète
- Modifier la couverture pour les fauteuils roulants et les marchettes :
 - Supprimer l'exigence que les marchettes et les fauteuils roulants doivent être utilisés à l'intérieur de la résidence privée du patient
 - Ajouter une disposition permettant au patient de remplacer son fauteuil roulant à l'intérieur de la limite de cinq ans si sa condition s'empire ou si ses besoins changent (p. ex. chaises de transports à fauteuils roulants manuels, ou d'un fauteuil roulant manuel à électrique). La protection maximum sur cinq ans pour les nouveaux fauteuils roulants sera réduite par les montants remboursés au cours de cette période.
- Ajouter une couverture pour les médicaments injectables pour les douleurs articulaires et l'arthrite (p. ex., Synvisc)

Couverture à l'étranger

- Augmenter la couverture de 500 000 \$ à 2 millions de dollars et prolonger le nombre de jours à 90 par voyage, sans compter les déplacements professionnels
- Augmenter l'indemnité d'aide familiale de 2 500 \$ à 5 000 \$
 - Faire passer de 150 \$ à 250 \$ par jour l'indemnité quotidienne pour les repas et l'hébergement
- Ajouter des soins obstétricaux, notamment les sages-femmes, pour les membres à l'étranger

Autres

- Discuter des questions d'abordabilité pour les retraités, notamment les primes et les allègements fiscaux.
- Changer l'admissibilité au régime d'avantages sociaux pour les retraités à six (6) ans de service, même si le membre n'a pas assez d'heures ouvrant droit à pension en raison de son âge. Ce changement sera rétroactif. Les membres avec plus de six ans de service qui n'était autrefois pas admissibles au régime pourront désormais s'inscrire au RSSFP.
- Permettre la contribution unique lors d'un en congé parental.

Points de discussion :

- Permettre la facturation directe pour les soins de la vue, les services paramédicaux et divers appareils
- Ajouter une clause sur l'équipement durable et préciser « y compris, mais sans s'y limiter »
- Modifier le langage administratif pour tenir compte des changements liés à la RAMQ
- Documentation pour l'Administration du régime
- Soins de réadaptation et de convalescence
- Protection pour les opérations d'affirmation du genre
- Rabais généraux et fournisseurs préférés
- Définition de « conjoint »

Ce document présente les propositions initiales des partenaires (agent négociateur et retraités) en vue du renouvellement du Régime. Les partenaires respectifs se réservent le droit de se concentrer sur les propositions qui répondent aux besoins uniques des membres. Lors de négociations, les membres du comité de renouvellement modifieront ces propositions en consultation avec les partenaires.